



BIOCONSULTANTS

Formation – Accompagnement – Audit / Conseil



Livret d'accueil Stagiaire

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours.



276 avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL

Tél : 03.20.36.95.11 Fax : 03.20.27.19.47

bioconsultants@nordnet.fr

www.bioconsultants.fr

Créée en 2003, la société Bioconsultants propose des formations, de l'accompagnement et de l'audit sur des thématiques variées liées à l'organisation, le management, la qualité, la sécurité... en vue de répondre à des exigences diverses (règlementations, exigences internes, normes...). Bioconsultants accompagne ses clients selon des référentiels pluridisciplinaires (NF EN ISO 9001, OHSAS 18001...) ou spécialisés (Décisions ASN, NF EN ISO 15189...)

Une démarche qualité pour nos formations...

Bioconsultants est certifié NF EN ISO 9001 depuis février 2006 et, certifié AFAQ ISO 9001 : 2015 appliquée aux organismes de formation professionnelle continue, depuis Juillet 2018

Depuis 2013, Bioconsultants est également agréé par l'ANDPC comme organisme de Développement Professionnel Continu avec le numéro d'agrément 2834 pour les médecins, pharmaciens, techniciens de laboratoire médical et infirmier.

Bioconsultants est également agréé Datadock.

Une vision « vivante » de nos formations...

Nos formations sont animées par des formateurs seniors spécialisés dans le domaine.

Nous utilisons des exemples concrets et des exercices pratiques.

Nos formations se veulent pratiques et participatives. Les stagiaires seront encouragés à poser des questions et exposer des problématiques en lien avec leurs tâches quotidiennes.

Comment vous inscrire?

Toutes nos formations sont proposées en intra et en inter selon vos besoins. Notre équipe répond à vos questions et vous conseille pour l'organisation de vos formations.

Contactez-nous directement au 03 20 36 95 11 ou par mail

bioconsultants@nordnet.fr

Vous pouvez également télécharger nos bulletins d'inscription sur notre site internet

www.bioconsultants.fr



La méthode de formation Bioconsultants...

Toutes les formations sont réalisées selon le schéma suivant :

- Evaluation des attentes avant la formation
- Evaluation initiale des compétences via un QCM
- Réalisation de la formation ponctuée d'exemples concrets et d'exercices pratiques
- Bilan oral de la session de formation
- Evaluation finale des compétences via un QCM à l'issue de la formation
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires

Quelques chiffres

6 consultants / formateurs

Plus de 100 journées de formation par an

Plus de 1000 personnes formées par an

Un taux de satisfaction de 100 % en 2019

Situation géographique et moyens logistiques



3 Lieux de séminaire :

- À Lille (généralement au Mercure de Lesquin)
- À Paris (salle à proximité de la gare du Nord)
- À Rouen

Les séminaires sont organisés au sein d'une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur (maximum 12 personnes par séminaire).

A chaque début de séminaire, le consultant vous remet une pochette reprenant le support qui sera projeté.

Chaque séminaire est ponctué d'une pause café par demi-journée.

Lors d'un séminaire d'une journée, Bioconsultants prend en charge le repas dans la salle de restauration de l'hôtel ou dans un restaurant à proximité.

Pour les séminaires sur Lille, l'hôtel dispose de suffisamment de places gratuites de stationnement.

Sur Paris, nous favorisons la location d'une salle à proximité des transports en commun (idéalement proche de la gare du Nord).

Droits et devoirs du stagiaire



Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer (en annexe du présent livret).

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle.

Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

Règles de sécurité



Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au consultant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le consultant.

Annexe

REGLEMENT INTERIEUR